

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE THANVILLE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE SELESTAT-ERSTEIN

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 19 février 2014
Convocation du vendredi 14 février 2014**

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Sous la présidence de M. Francis ADRIAN, Maire

Conseillers présents :

10

Membres présents : MME Sandra DURAND, Mme Martine EHRHART, Anne-Marie BALTHAZARD

MM . Patrick BUHL, Claude GARRE, Denis MESCHBERGER, Patrick PFEIFFER, Sylvain SCHMITT, et Jean Pierre SIEGEL

Membre excusé : M. Francis ERNST donne procuration à Mme Martine EHRHART

ORDRE DU JOUR :

- 1) - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2013
- 2) - Compte administratif 2013
- 3) - Compte de gestion du Receveur Municipal
- 4) - Affectation du résultat
- 5) - Présentation de l'avant-projet sommaire concernant l'accessibilité aux bâtiments communaux pour personne à mobilité réduite.

1) - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2013

Les conseillers approuvent et signent le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2013

2) - Compte administratif 2013

L'adjoint Claude GARRE présente au Conseil Municipal le compte administratif arrêté par le Maire pour l'exercice 2013.

Il lui communique également les bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil Municipal sous la présidence de l'adjoint Claude GARRE et en l'absence du Maire après en avoir procédé à la vérification des comptes administratifs présentés ainsi que des diverses pièces comptable et

après en avoir délibéré et avoir voté à main levée

- **approuve à l'unanimité le compte administratif 2013.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE
RECETTES			
Prévisions budgétaires	123 545,80	267 547,97	
Titres de recettes émis	65 484,86	262 290,30	
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	123 545,80	267 547,97	
Mandats émis	82 175,56	183 926,97	
RESULTAT	- 16 690,70	78 363,33	61 672,63
RESULTAT REPORTE	- 29 397,83	75 195,80	45 797,97
PART AFFECTEE A INVEST.		29 397,83	
RESULTAT CUMULE	- 46 088,53	124 161,30	78 072,77
Reste à réaliser - Recettes			
Reste à réaliser - Dépenses			
RESULTAT	- 46 088,53	124 161,30	78 072,77

3) - Compte de gestion du Receveur Municipal

- après s'être fait présenter le Budget Primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013
- 2 - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) - Affectation du résultat

Après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente :
 - un excédent d'exploitation : 124 161, 30 €
 - un déficit d'investissement : - 46 088, 53 €
- décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - C/1068 : Déficit d'investissement : - 46 088, 53 €
 - Report de fonctionnement : 124 161, 30 €

5) Présentation de l'avant-projet sommaire concernant l'accessibilité aux bâtiments communaux pour personne à mobilité réduite.

Monsieur Le Maire propose à ses conseillers le projet ;
Présente le devis estimatif réalisé par l'architecte le Cabinet WACH ;
Explique le plan de relance 2013-2014 des projets d'investissements adopté par la Région Alsace.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Vote à main levée par 10 voix pour et 1 abstention**

- Approuve le projet
- autorise le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil régional au titre du plan de soutien régional pour l'activité et l'emploi 2013-2014 ;
- auprès du Conseil Général, de l'état ou tout autre organisme susceptible de financer le projet;
- donne tous pouvoirs au Maire à signer tous les documents et faire les démarches nécessaires pour mener à bien le dossier.

POUR COPIE CONFORME.

Thanvillé, le 19 février 2014. Le Maire : Francis ADRIAN